

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 28 juin 2023

Date d'affichage 28 juin 2023

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 18 + 11 procurations

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20230704-DEL_23_07_04_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le QUATRE JUILLET à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Carl GUILLEMIN, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel BOIS, M. Lionel COUTEMANCHE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Edith ALIX, M. Nicolas CHABLE, M. Christophe BISI, Mme Olivia JAMAIN,

Excusés :

M. Thierry BODIN,	(Pouvoir donné à M. Nicolas CHABLE),
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à S. SEQUEIRA),
M. Franck POTAUFEUX	(Pouvoir donné à D. MORANCE),
M. Gérard GUESNE	(Pouvoir donné à C. KNITTEL),
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à E. PAPILLON),
Nicolas GUILLARD,	(Pouvoir donné à L. PHILIBERT),
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à D. REVEAU),
Mme Delphine LETESSIER,	(Pouvoir donné à B. MARCHAIS),
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à F PELLODI),
Mme Audrey MAMONTEIL	(Pouvoir donné à Ch. VAN RYSSEL),
Mme Sophie DOLLON,	(Pouvoir donné à E. BOIS).

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Lionel COUTEMANCHE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE PAYS DU PERCHE SARTHOIS ET
FIXATION DES TARIFS APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2024 POUR LES
PRODUITS TOURISTIQUES**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire.

Considérant que dans le cadre de ses activités touristiques, le Pays du Perche Sarthois agissant au nom et pour le compte de la ville de La Ferté-Bernard, assurera comme chaque année, la commercialisation des prestations « Circuits groupes ».

Considérant que ces activités se dérouleront du 23 avril au 4 octobre 2024 du mardi au dimanche.

Considérant qu'afin de préparer la commercialisation de ces produits au sein de leurs brochures promotionnelles, il conviendrait de fixer les tarifs groupes 2024 pour les bateaux électriques et le petit train touristique comme suit :

- ▶ Circuit en petit train touristique :
 - 3,90€ / personne pour un groupe à partir de 20 personnes.
 - 78€ (forfait) pour un groupe de moins de 20 personnes.

- ▶ Balade en bateaux électriques :
 - 6,00€ / personne pour un groupe à partir de 20 personnes.
 - 120€ (forfait) pour un groupe de moins de 20 personnes.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs ci-dessus énoncés.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes, à :

- Signer la convention de mandat avec le Pays du Perche Sarthois, et tous documents permettant de mener à bien ce dispositif.
- Fixer les tarifs applicables aux produits touristiques comme suit pour l'année 2024 :

- ▶ Circuit en petit train touristique :
 - 3,90€ / personne pour un groupe à partir de 20 personnes.
 - 78€ (forfait) pour un groupe de moins de 20 personnes.

- ▶ Balade en bateaux électriques :
 - 6,00€ / personne pour un groupe à partir de 20 personnes.
 - 120€ (forfait) pour un groupe de moins de 20 personnes.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU